



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 31 MAI 2023 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 25 mai 2023 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET Mohammed ZAOUÏ, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Thomas ZLOWODZKI, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Philippe ROGER (pouvoir à Brahim OUAREM), Danièle GARCIA (pouvoir à Franck CHAUVEAU), Eléonore MORENO (pouvoir à Laurence MOLINARI), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Mohammed ZAOUÏ), Norman PANTER (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Isabelle QUESNEL (pouvoir à Franck CHAUVEAU), Patricia BARTOLI (pouvoir à Alice SEBBAG), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Marc ESNAULT (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jocelyn MINATCHY (Pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Quentin CHOLLET (pouvoir à Thierry BESSE), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Jacques BENISTY (pouvoir à Thomas ZLOWODZKI).

Absents Excusés :

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 25
représentés : 14
absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Héritier LUNDA est élu secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2023

Délibération n°23-47

DGA : Caroline CARSOULLE

Service : Pôle Associatif et Événementiel

Affaire suivie par Romain COLACCICO

REVISION DES TARIFS DES EMPLACEMENTS DES «VIDEZ-VOS-GRENIERS» ET DU REGLEMENT INTERIEUR AFFERENT

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'organiser des activités festives en faveur des Génovéfains,

CONSIDÉRANT que l'organisation des VIDEZ-VOS-GRENIERS sur le territoire communal s'intègre dans le cadre des fêtes populaires destinées aux habitants et qu'elles participent à l'animation de la ville.

CONSIDÉRANT la nécessité d'adapter les tarifs des emplacements aux charges de la commune pour assurer l'organisation de l'événement VIDEZ-VOS-GRENIERS,

CONSIDÉRANT la nécessité d'adapter le règlement pour préserver le caractère attractif de l'événement en ouvrant les inscriptions aux particuliers « hors commune » selon des modalités définies,

CONSIDÉRANT le projet de règlement modifié,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission Education, Jeunesse, Citoyenneté, Politiques Sportives, Culture, Patrimoine et Histoire de la ville du 16 mai 2023.

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

FIXE les tarifs à partir du 1^{er} juin 2023 comme suivent :

DÉSIGNATION	TARIFS
Particuliers génovéfains (les 3 mètres linéaires soit 1 emplacement)	20 €
Manège	100 €
Baraque et baraque d'alimentation (le mètre linéaire)	24 €
Particuliers extérieurs à la commune (les 3 mètres linéaires soit 1 emplacement)	39€

FIXE les modalités d'inscriptions pour les particuliers hors-commune.

APPROUVE le règlement afférent.

DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au chapitre 70 Article 7088 du Budget Communal.

VOTE

Pour : 39

Contre :

Abstention :

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération



